# P.A.I. –Restauration scolaire

**DOCUMENT ACCOMPAGNANT LA MISE EN PLACE**

**D’UN PROTOCOLE D’ACCUEIL INDIVIDUALISE**

**P.A.I.**

**Année scolaire 2024/2025**

**Avant toute présence de l’enfant, les documents à jour devront être fournis.**

Le P.A.I. est renouvelable avant le début de chaque année scolaire.

**ENFANT**

NOM : ………………………………………….. ……………….. Adresse : ………………………………………………………………………….

Prénom : ……………………………………………………………………………

Date de naissance : …………/…………/…………...

Code postal : ……………………..................................................

Sexe : F M Ville :…………………………………………………………………….

ECOLE………………………………………………………………………………….. CLASSE………………………………………………………………..

**RENSEIGNEMENTS SANITAIRES**

ALLERGIES : …………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

ASTHME :………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

AUTRE PATHOLOGIE :………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

DERNIER P.A.I. ETABLI EN DATE DU …………………………………………………………………………………

CERTIFICAT MEDICAL ETABLI EN DATE DU ………………………………………………………………………..

**BESOINS SPECIFIQUES DE L’ENFANT AU REGARD DE L’ALLERGIE OU DE LA PATHOLOGIE**

**Restauration scolaire collective**:

 Non autorisé

 Repas fourni par les parents

 Menus habituels avec éviction simple

**TROUSSE D’URGENCE ET DE SECOURS**

**Une trousse d’urgence avec est fournie par les parents dès le 1er jour** d’utilisation du service et doivent contenir obligatoirement :

* une ordonnance de – de 3 mois délivrée par le médecin et précisant le nom et la posologie des médicaments ainsi que le protocole d’urgence de conduite à tenir en fonction des symptômes,
* les médicaments liés à l’ordonnance.

Les modalités d’accueil préciseront l’endroit où seront déposés les trousses de secours et d’urgence

Aucun enfant relevant d’un PAI ne pourra être accueilli dans les structures de restauration scolaire et/ou périscolaire si le document de PAI, et le cas échéant les médicaments, ne sont pas transmis.

Ce document sera porté à la connaissance des personnels en charge de mon enfant dans tous les différents établissements d’accueil ou services périscolaires de la Ville que fréquente l’enfant.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, **R**èglement **G**énéral sur la **P**rotection des Données (RGPD) et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, loi informatique et libertés (LIL), modifiée, vous avez un droit d’accès, de rectification, d’effacement, d’opposition, de limitation du traitement et de portabilité des données que vous pouvez exercer en vous adressant à la ville d’Ostwald, sis 3 Rue Albert Gerig 67540 Ostwald ou par courriel à dpo@strasbourg.eu



**DECHARGE PARENTALE**

*Je soussigné(e), ……………………………………………………………,*

*Représentant légal, demande pour mon enfant la mise en place d’un accueil individualisé à partir de la prescription médicale du Docteur …………………………………………………. en date du ……………………….*

***Je m’engage à transmettre au responsable du service (périscolaire et restauration scolaire et avant toute utilisation de ces services****) :*

1. **Une copie du protocole d’urgence réactualisé annuellement par le médecin qui suit l’enfant,**
2. **L’ordonnance à jour ainsi que la trousse nominative (préciser le nom, prénom, classe et photo de l’enfant) contenant les médicaments valides au 1er jour de la rentrée : il appartient à la famille de vérifier la date de péremption des médicaments fournis.**
3. **La copie du PAI en temps scolaire et périscolaire, rédigé, signé et actualisé chaque année par l’infirmière scolaire (il appartient à la famille de le transmettre à la Ville et non à l’école)**

**Je demande à ces personnels de pratiquer les gestes et d’administrer les traitements prévus dans ce document.**

**Je m’engage à signaler tout changement dans l’état de santé de l’enfant, au cours de sa scolarisation.**

**J’ai pris note que le P.A.I. sera à remettre à jour pour chaque année scolaire.**

 Date : Signature

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, **R**èglement **G**énéral sur la **P**rotection des Données (RGPD) et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, loi informatique et libertés (LIL), modifiée, vous avez un droit d’accès, de rectification, d’effacement, d’opposition, de limitation du traitement et de portabilité des données que vous pouvez exercer en vous adressant à la ville d’Ostwald, sis 3 Rue Albert Gerig 67540 Ostwald ou par courriel à dpo@strasbourg.eu

**Protocole de PAI avec éviction alimentaire totale**

**L’allergie que présente votre enfant ne nous permet pas de disposer d’un repas adapté en production dans notre cuisine centrale.**

**Dans ce cadre, afin de garantir l’accès de votre enfant à la restauration scolaire, il vous est demandé de fournir le repas de votre enfant.**

**Nos services mettront en place une organisation et une surveillance visant à respecter les consignes et restrictions relatives à l’allergie de votre enfant.**

**Néanmoins, nous souhaitons vous sensibiliser sur le fait que la restauration scolaire est un temps collectif au cours duquel le risque zéro ne peut exister.**

LE REPAS TIRE DU SAC

**CONSIGNES A RESPECTER :**

Les parents assument la pleine et entière responsabilité de la fourniture du repas (composants, conditionnements et contenants nécessaires au transport et au stockage de l’ensemble).

Il convient de respecter la chaine du froid de la fabrication du repas jusqu’à la présentation à l’enfant. **Le repas sera amené dans un sac isotherme** puis placé au réfrigérateur par l’agent de restauration**.**

**Le repas doit être dans une boite hermétique supportant 140 C° comportant : Nom, prénom, classe, date ainsi que le site de restauration.**

Tous les éléments du repas doivent être parfaitement identifiés pour éviter toute erreur ;

* Chaque contenant sera marqué au nom de l’enfant,
* L’ensemble des composantes du repas seront regroupées dans un sac congélation marqué au nom de l’enfant afin de garantir la traçabilité du repas entre le contenant isotherme, le réfrigérateur, la mise en température et le service du repas.
* Si une partie du repas ne doit pas se conserver au réfrigérateur, vous conditionnerez les aliments dans deux sacs congélation distincts marqués au nom de l’enfant.

Les repas seront réchauffés à l’arrivée de l’enfant à l’aide d’un micro-onde, par la personne en charge de la distribution des repas.

**MODALITES DE DEPOT DU REPAS DE L’ENFANT :**

Le repas sera à déposer chaque matin entre **8h00 et 8h30** directement sur le site de restauration.

L’agent de restauration vous accueillera sur le site et vérifiera le respect des consignes de rangement et de transport.

Nous devons en effet garantir les conditions d’hygiène et de sécurité alimentaire pour le repas de votre enfant.

Pour les enfants scolarisés à l’école maternelle ou élémentaire Jean Racine :

Site de restauration la Bruyère – 6 rue des lilas.

Référent territorial restauration scolaire : oasis.bohrie@ostwald.fr / 03 88 30 23 00

Pour les enfants scolarisés au sein du groupe scolaire du Bohrie :

Site de restauration du Bohrie – 19 allée René Cassin.

Référent territorial restauration scolaire : oasis.bohrie@ostwald.fr / 03 88 30 23 00

Pour les enfants scolarisés au sein du groupe scolaire Source d’O :

Il existe deux sites de restauration différents pour les élèves scolarisés en élémentaire.

Le référente territoriale restauration scolaire vous indiquera de quel site dépend votre enfant.

Référent territorial restauration scolaire : oasis.palmeraie@ostwald.fr / 03 88 66 69 87

Pour les enfants scolarisés au sein du groupe scolaire du Schloessel :

Site de restauration : l’Archipel – 9 rue de Cernay.

Référent territorial restauration scolaire : oasis.archipel@ostwald.fr / 03 88 39 49 97